

**2M2C COURTAGE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 3 000 €**  
**Siège Social : 1 050 Chemin des Exquerts-ZA la Tapy - 84170 Montoux**  
**RCS AVIGNON 793 831 678**

*Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires*

*réunie le 11/08/2025*

L'an deux mille VINGT CINQ  
Le 11 août,  
A 10 heures,

Les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation faite par le Président selon lettre remise en main propre à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, émarginée par chaque actionnaire présent ou représenté.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain PICTON, en qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des 200 actions composant le capital social.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

**Le Président dépose sur le bureau :**

- Les copies des lettres de convocation
- La feuille de présence
- Un exemplaire des statuts
- Le texte des résolutions proposées

Le Président déclare que le texte du projet des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiquées aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, conformément au délai fixé par les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

**ORDRE DU JOUR :**

- Modification des statuts
- Démission du Président
- Nomination d'un nouveau Président
- Nomination d'un Directeur Général
- Pouvoirs pour formalités



Le Président fournit toutes précisions et explications complémentaires qui lui sont demandées.

Après discussion, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée décide de modifier les statuts de la société comme suit :

- L'article 16 relatif au Président est modifié
- Il est créé un nouvel article 17 relatif au Directeur Général

Les statuts sont mis à jour en conséquence.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Monsieur Alain PICTON présente sa démission de ses fonctions de Président, à effet immédiat.

**L'Assemblée prend acte de cette démission.**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'assemblée décide de nommer en qualité de **Président**, à effet immédiat :

**Monsieur Kamel AICH**

Né le 27/12/1965 PARIS 18<sup>ème</sup>

De nationalité française

Domicilié : 5 RUE ABDESLAN BEN BRAHIM SOUISSI - RABAT MAROC

**Lequel déclare accepter ses fonctions.**

#### **QUATRIEME RESOLUTION :**

L'assemblée décide de nommer en qualité de **Directeur Général**, à effet immédiat :

**Monsieur Alain PICTON**

Né le 06/05/1948 à CARCASSONNE

De nationalité française

Domicilié : 677 CHEMIN DE TAYOLLE – 84 270 VEDENE

**Lequel déclare accepter ses fonctions.**



## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser les opérations ayant fait l'objet des résolutions ci-dessus.

L'Assemblée confère également tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président.

**Le Président**

